

CONCESSIONNAIRE



**AUTOROUTE A150**  
**LIAISON BARENTIN / ECALLES-ALIX**



**RECOLEMENT**

**CONCEPTION CONSTRUCTION**

**RAPPORT ECOLOGUE N°3**

**Notice technique pour l'implantation du réseau des seaux dans le cadre de la barrière anti-franchissement par les amphibiens**

Indices	Date	Objet de l'indice	Document			
			Rédacteur	Cellule	Vérificateur	Approbateur
A	18/01/2013	Création du document	VVIG	OGE	JPAL	WGUY
B	29/04/2014	Prise en compte de l'avis de l'ingénierie	VVIG	OGE	EHAZ	WGUY
C	29/04/2014	Récolement	VVIG	OGE	EHAZ	WGUY

Référence du document						
Phase	Thème	Zone	Emetteur	Nature doc	Numéro	indice
<b>EXE</b>	<b>ENV</b>	<b>ENS</b>	<b>GIE</b>	<b>RAP</b>	<b>00003</b>	<b>C4</b>

Diffusion du document : Direction de Projet					
Destinataires		N. ex	Destinataires		N. ex
Maître d'ouvrage		1	Directeur de production		1
Direction de Projet		1			
Ingénierie intégrée		1			
QPE		1			
Maîtrise du document : QPE					

17 Janvier 2013

Notice technique pour l'implantation du réseau de seaux dans le cadre de la barrière anti-franchissement par les amphibiens

ALBEA – GIE A150

## La mise en place des seaux le long des bâches

La mise en place des seaux le long des bâches permettra de faire traverser manuellement les individus.

Les seaux devront comporter quelques caractéristiques pour être efficient :

- un seau en plastique est préférable avec si possible des parois peu inclinées. En effet, les urodèles ont la capacité de pouvoir grimper sur des parois lisses à la verticale. C'est pourquoi des seaux avec rebord sur la partie haute seront préférables. Les seaux en plastiques sont utilisables plusieurs années consécutives.
- Description des seaux
  - une profondeur de seau de 40 cm est nécessaire pour que les individus ne puissent pas sortir en bondissant.
  - un diamètre de 25cm est suffisant.
  - les seaux devront être percés dans le fond (5 à 10 trous) et posés sur un galet permettant ainsi plus facilement l'évacuation de l'eau.
- Méthodologie
  - la profondeur du trou à creuser dans le sol doit être environ de 45 cm (seau + galet)
  - le tour des seaux devra être bien colmaté avec de la terre pour que les individus ne puisse pas tomber entre le seau et le trou creusé dans la terre.
  - les seaux devront être enterrés au niveau du sol sans rebord dépassant pour ne pas présenter un obstacle pouvant être contourné par les individus.
  - ils devront être espacés de 15 m. Cette distance est adaptée aux urodèles qui risquent de s'épuiser si la distance à parcourir le long de la bâche est trop grande.
  - ils devront être totalement tangents à la bâche pour que les individus longeant le géotextile tombent dans les seaux sur une faible distance.
  - Si les seaux ne sont pas collés à la bâche et que les individus peuvent passer, ils finiront par s'épuiser en longeant la bâche ce qui représente un risque de mortalité.

Les individus capturés seront récupérés manuellement et identifiés puis relâchés le plus rapidement possible dans une mare avoisinante.

### Conclusion

Outre le sauvetage des amphibiens, le dispositif devrait permettre de mieux connaître la population d'amphibiens migrants.

L'estimation de la population aura son importance au cours du 1<sup>er</sup> mois de migration des amphibiens car elle permettra de définir si un unique passage par jour est nécessaire pour le relevé des seaux. Le technicien d'O.G.E., s'adaptera au rythme qui sera nécessaire. Il prendra les précautions de manipulation, notamment des gants avec le traitement antifongique pour éviter la propagation de la chytridiomycose.

Pour la réalisation du projet sur les tronçons de 1040m et 2334m, il faudra respectivement 69 et 155 seaux.

## ANNEXE

Photos du dispositif



Les trois photos illustrent la mise en place du dispositif.  
La bâche doit conduire les amphibiens dans le seau qui ne dépasse pas du sol.

